

# ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL PS-CM1



## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT Saison 2022-2023

Ce règlement a été établi pour :

Accueillir les enfants dans les meilleures conditions  
Assurer le bon fonctionnement de l'organisation de la structure



### Contacts :

MJC les Clarines :  
111, Clos du Pré de la Cure  
74250 Viuz en Sallaz

**Administratif :** Céline 04 50 36 85 10 //  
[ali@mji.net](mailto:ali@mji.net) // [www.mjclesclarines.fr](http://www.mjclesclarines.fr)

**N° contact direct ALI / Pédagogie :** Angélique et  
Laura 06 31 39 79 13 // [direction.ali@mji.net](mailto:direction.ali@mji.net)

L'Accueil de Loisirs Intercommunal (ALI), accueil collectif de mineurs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute Savoie.

Il fonctionne sous la responsabilité de directeurs et d'animateurs qualifiés.

### **I - Les conditions d'admission à l'accueil de loisirs**

L'enfant doit être scolarisé ou avoir 3 ans révolus et avoir acquis la propreté.

Le responsable légal de l'enfant doit constituer un dossier d'inscription en fournissant les documents suivants :

- ✓ **Copie des vaccinations à jour du carnet de santé de l'enfant.**
- ✓ **Dernier avis d'imposition (du ou des parents chez qui l'enfant réside lors de son séjour à la MJCI) et attestation C.A.F / M.S.A (si non transmis, le tarif appliqué sera celui de la tranche QF la plus élevée).**
- ✓ **Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée par le responsable légal de l'enfant.**
- ✓ **Une attestation d'assurance en responsabilité civile.**
- ✓ **Un RIB + autorisation de prélèvement (Mandat SEPA) (nouvelles familles uniquement ou en cas de changement de coordonnées bancaires).**
- ✓ **Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant.**
  
- ✓ **Une autorisation de sortie du territoire remplie et signée par le responsable légal de l'enfant + photocopie de la carte d'identité du responsable légal.**

Ces documents doivent être à jour au moment de la présence de l'enfant, tout changement devra nous être indiqué.

Nous ne pouvons accepter un enfant présentant des symptômes contagieux (fièvre ou porteur de symptômes viraux, de parasites, poux...).

**En cas de traitement médical à prendre** par l'enfant pendant le temps d'accueil, vous devez obligatoirement fournir le médicament dans son emballage d'origine accompagné de l'ordonnance médicale.

**En cas de PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) il est indispensable de le spécifier sur la fiche sanitaire et de prendre contact avec la direction pour préparer au mieux la venue de l'enfant.

### **II - Le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Intercommunal**

L'Accueil de Loisirs Intercommunal se situe :

- MJCI au 111 Clos du Pré de la Cure à Viuz en Sallaz (mercredis, petites vacances)

#### Ouverture de l'accueil de loisirs :

Pour les mercredis, les temps d'accueil se font :

- **À la journée : arrivée 07h30-09h00 et départ 17h00-18h30**
- **La matinée + repas : arrivée 07h30-9h00 et départ 13h15-13h45**
- **L'après-midi sans repas : arrivée 13h15-13h45 et départ 17h00-18h30**

**Les inscriptions à la journée sont prioritaires.**

**Pour les vacances scolaires l'accueil se fait uniquement est à la journée.**

**Attention : Les horaires varient lorsqu'une sortie est prévue. Pensez à vérifier vos mails (spams y compris).**

Les enfants sont répartis selon 3 groupes :

- PS/MS
- GS/CP
- CE1/CE2/CM1

#### Repas / goûters :

Les repas et les goûters sont fournis.

Si votre enfant suit un régime spécifique lié à une allergie alimentaire ou à sa culture, il peut bénéficier de menus adaptés. Pour cela il faut le spécifier sur la fiche sanitaire de liaison, et fournir un certificat médical pour les allergies.

#### Affaires à apporter :

- Sac à dos avec gourde
- Une tenue vestimentaire + chaussures adaptée à la météo (casquette, crème solaire et lunettes de soleil en été, bonnet, gants... en hiver)
- Une tenue vestimentaire de rechange (pour les 3-5 ans)
- Affaires de sieste (couverture, coussin, doudou) pour ceux qui en ont besoins

*Les objets de valeurs restent à la maison,  
La MJCI décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.  
Toutes les affaires doivent être étiquetées au nom de l'enfant*

#### Programme d'animation :

**Pour les mercredis et les petites vacances :** Les thématiques sont communiquées dans nos différentes plaquettes, disponible à l'accueil de la MJCI ou sur notre site internet.

**Pour les vacances d'été :** les thématiques seront communiquées dans le livret été, sur le site internet ou à l'accueil de la MJCI.

### III - Inscriptions / annulations :

#### Inscriptions :

L'accès aux inscriptions est ouvert uniquement après dépôt du dossier d'inscriptions par mail à [ali@mjci.net](mailto:ali@mjci.net) ou dans la boîte aux lettres de la MJCI.

Les demandes de pré-inscriptions se font sur le Portail Famille. Les identifiants vous sont communiqués après validation du dossier d'inscription.

**Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**

**Les inscriptions sont possibles au plus tard jusqu'au jeudi soir pour la semaine suivante.**

**Pour les petites vacances**, les inscriptions se font tout au long de l'année à compter du lundi 19 septembre 2022 et **pour les vacances d'été** à partir du mardi 4 avril 2023.

Le paiement devra être effectué obligatoirement avant les vacances scolaires. Possibilité de paiement échelonné.

#### Annulations :

**Pour les mercredis, vous pourrez modifier vos inscriptions sans frais jusqu'à un mois avant la date annulée.**

En dehors de ce délai, l'inscription sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

**Pour les vacances**, toute annulation avant celles-ci entraînera une retenue financière d'un tiers du montant global annulé sauf sur présentation d'un certificat médical. Une annulation ou absence pendant la période des vacances sera facturée au prix de la journée sauf sur présentation d'un certificat médical.

**Toute annulation devra être faite par écrit : par email à [ali@mjci.net](mailto:ali@mjci.net) ou via le formulaire de contact sur notre site internet [www.mjcilesclarines.fr](http://www.mjcilesclarines.fr)**

Les frais engagés lors des rejets de paiement seront refacturés aux familles.

#### Imprévus :

**Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de prévenir en cas d'absence, le jour-même au 06.31.39.79.13**

### IV - Obligation du responsable légal et des responsables de l'enfant :

Le responsable légal de l'enfant :

- À l'obligation de remplir et de signer la fiche sanitaire de liaison.

Obligations pour l'ensemble des personnes responsables de l'enfant (susceptibles de venir le chercher ou de le déposer) :

- S'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur et à s'y conformer.
- A l'obligation de remplir et de **signer** la fiche sanitaire de liaison.
- Doit accompagner l'enfant à son arrivée à l'accueil de loisirs où les animateurs noteront sa présence.
- Doit obligatoirement notifier à un animateur qu'il récupère son enfant pour le départ.
- Doit respecter les horaires de fonctionnement afin de ne pas désorganiser le temps de loisirs des enfants.
- En cas de retards répétés, après trois rappels de notre part, l'accueil de loisirs se donnera le droit de ne pas accepter votre enfant.
- A noter, la direction se réserve le droit de ne plus accueillir un enfant dont le comportement ne serait pas compatible avec le bon fonctionnement de l'accueil.
- La direction se réserve le droit de ne pas laisser partir un enfant si les conditions de sécurité ne semblent pas remplies au départ de l'enfant.

### V - Tarifs :

	Quotient Familial	Journée Vacances	Journée Mercredi	Mercredi matin (avec repas)	Mercredi après-midi (sans repas)
Résidents CC4R et Bogève	0-800* (bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	6 €	14 €	9.75 €	4.75 €
	0-1000 (non bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	17 € (-1,50 € Bons CC4R + Bogève)	21 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	13 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)	8 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	1001-1200	23 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	26 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	16 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)	11 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	1201-1800	29 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	32 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	19 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)	14 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	1801-2400	33 €	35 €	21 €	15 €
	2401-3000	36 €	39 €	23 €	17 €
	3001-5000	39 €	41 €	24 €	19 €
	5001 et +	43 €	46 €	27 €	22 €
Extérieurs**	0-800* (bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	32 €	46 €	27 €	22 €
	801 et +	43 €	46 €	27 €	22 €

\*Tarif applicable sur présentation de l'attestation d'aide aux vacances de la CAF

Tarif repas : Inclut dans le prix de la journée.

\*\*Extérieur : Résidents hors communes de la CC4R et de Bogève.

#### Adhésions :

Enfants résidents CC4R et Bogève	Enfants extérieurs**
10 €	20 €